

Date Le 22 septembre 2011
Lieu Mairie
Objet Mise au point d'un nouveau projet

	Intervenants :	Représentés par :
Maître d'ouvrage	Commune de Hémévez Le bourg 50700 Hémévez tel : 02 33 21 12 19	Jean-Marc Joly, maire Philippe Lutz Jean Lescot Nicolas Heurtevent Corinne Douasbin
Etat	DDTM de la Manche Délégation territoriale Nord 5, quai de l'Entrepôt 50100 Cherbourg tel : 02 33 88 54 00 Agence régionale de Santé Délégation Manche Place de la Préfecture 50000 Saint-Lô	Thierry Denize Jean-Paul Rivallain
PNR	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Cantepie 50500 Les Veys	Hégésippe Bellanger
Bureau d'étude	Philippe Avice, architecte-urbaniste 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris tel : 09 50 80 86 18 fax : 08 21 18 79 72 mob : 06 15 45 74 36 contact@avice.fr	Philippe Avice

Cette réunion a pour objet d'élaborer un nouveau projet de carte communale répondant mieux aux attentes du conseil municipal et de la population.

Pour mémoire, une enquête publique s'est déroulée du 25 septembre 2010 au 25 octobre 2010. Elle a permis de mettre en évidence les souhaits de certains propriétaires et des riverains.

La nouvelle proposition s'appuie sur le même objectif de développement, qui conduit à devoir urbaniser environ 2 hectares au cours des 10 prochaines années, Toutefois le taux de rétention foncière peut sembler inopportun.

Le maire souhaite présenter un projet d'urbanisation intégrant la création d'un accès sécurisé au village depuis la RD 24. (voir PJ). Cet accès remplacerait l'embranchement dangereux qui aujourd'hui mène de Valognes à Hémévez. Ce type de projet doit être porté par un élu, sans quoi il n'a aucune chance de voir le jour.

Selon le parc des marais, le projet ne doit pas d'étaler davantage vers le nord.

Il faut envisager à court terme d'améliorer l'état de la route communale (à vérifier) au nord du bourg, pour que les véhicules puissent se croiser plus facilement, et surtout mettre les piétons en sécurité. Pour ce faire, les techniciens suggèrent aux élus d'augmenter de manière significative la part communale de la taxe d'aménagement (ex-TLE). L'aménagement de la voie départementale pourrait être financé en grande partie par la vente des lots à bâtir.

Pour que la zone constructible ne soit pas exposée au bruit de la route, il faudra imposer la réalisation d'un talus, seule mesure efficace contre le bruit. Ce talus devra être planté d'essences locales pour ne pas se remarquer dans le paysage.

L'aménagement de la zone constructible est techniquement facile. En revanche le montage est plus complexe car il fait appel à trois propriétaires, dont deux sont enclavés. Il faut donc nécessairement que la commune s'implique dans ce projet.

Sur la carte des enjeux, l'accès « D » est à décaler à l'est de la maison.

L'agence régionale de santé souhaite effectuer une vérification sur l'aptitude du terrain 133 à l'assainissement individuel par épandage souterrain.

Le projet de parcelle constructible sur le terrain 152 (du côté de l'église) n'est plus d'actualité, il faut classer l'ensemble du terrain en zone N.

Il faut intégrer au diagnostic le projet d'extension de la carrière de Flottemanville sur la commune d'Hémévez.

Suite de la procédure de carte communale

- *Le maire prend contact avec le conseil général pour étudier la faisabilité d'un nouvel accès sur la RD 24*
- *Le conseil municipal prend connaissance des nouvelles orientations du projet et le valide*
- *Le nouveau projet est présenté aux personnes publiques notamment la chambre d'agriculture.*
- *Ensuite une nouvelle enquête publique sera organisée.*

Concernant les éléments de paysage à protéger

Le chargé d'étude va éditer un document final, tenant compte des décisions prises lors de l'approbation de ce document, à l'issue de l'enquête publique. Rappelons que ce dossier a été effectué gracieusement par le chargé d'étude. La commune pourra en disposer librement et le diffuser, en particulier aux propriétaires des éléments protégés.

Exemple d'aménagement rural à Hérenquerville



Noues en herbe à la place d'un bassin de rétention
















*Haies plantées par l'aménageur
Trottoir en herbe.*

Hémévez

Carte communale

Schéma d'aménagement Variante 7

-  Habitat existant
-  Activités existantes
-  Equipement public
-  Zone agricole ou naturelle
-  Propositions de terrains constructibles à court terme
-  Propositions de terrains constructibles à court terme
-  Principe de voie à créer
-  Voie ou espace public à créer à long terme
-  Réserve pour espace public
-  Boisement ou haie existants
-  Plantations ou haie à créer
-  Epannage
-  Zone inondable

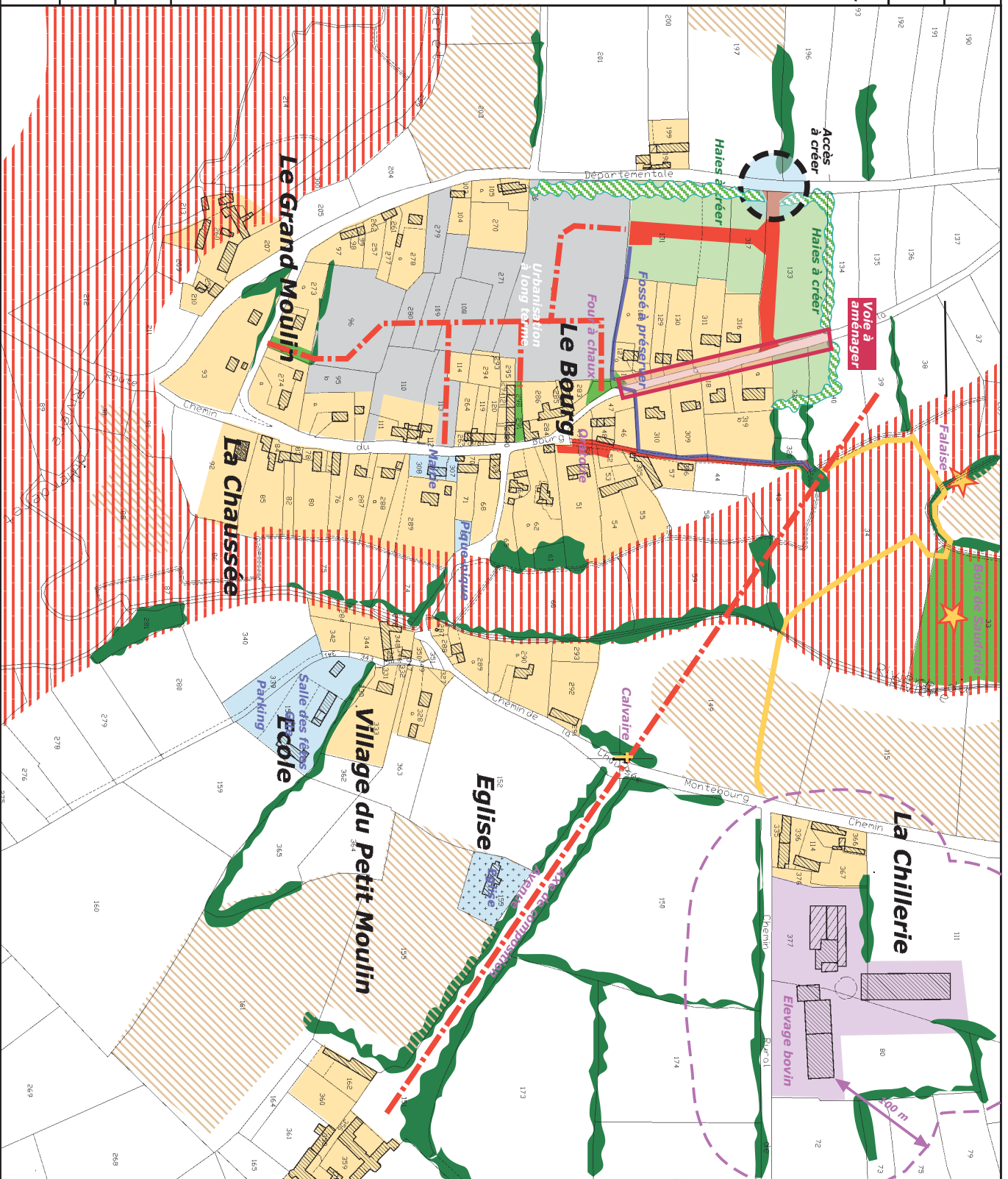
Philippe AVIGÉ
architecte-urbaniste

Septembre 2011

Nord



Echelle : 1/5 000



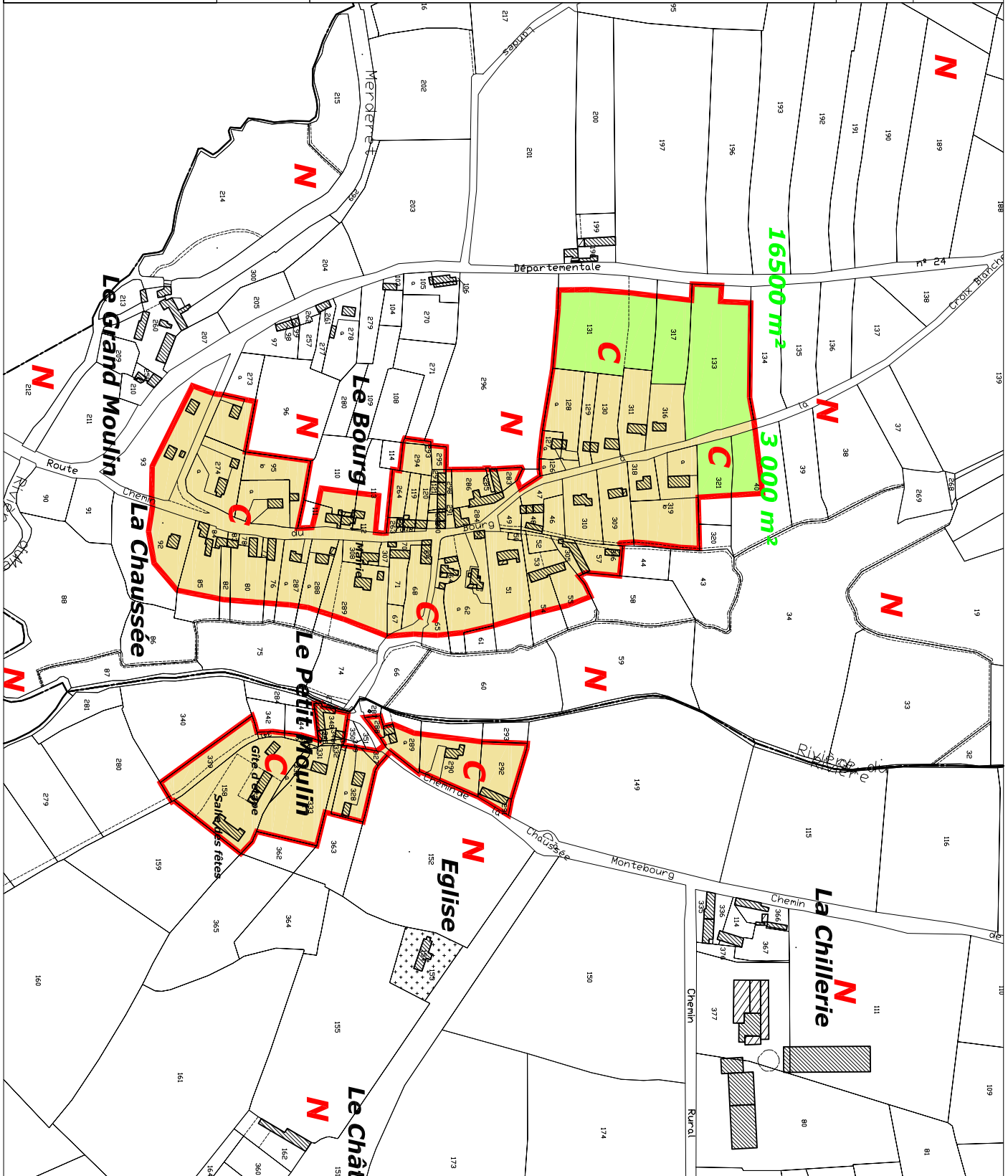
Hémévez

Carte communale

Septembre 2011

Philippe Avice
architecte-urbaniste

Echelle 1/5 000



Hémévez

Carte communale

Schéma d'aménagement Variante 7 - zoom

- Habitat existant
- Activités existantes
- Equipement public
- Zone agricole ou naturelle
- Propositions de terrains constructibles à court terme
- Plantations ou haie à créer
- Voie ou espace public à créer à long terme
- Principe de voie à créer
- Réserve pour espace public
- haie existante ou à créer
- Epanilage
- Zone inondable

Philippe Avicé,
architecte-urbaniste

Septembre 2011

Nord



Echelle : 1/2 000
0 50 m 100 m

